



# Municipalité de Saint-Denis- De La Bouteillerie

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée Noélie Hébert Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Denis de la Bouteillerie, que le Conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 13 juillet 2026, à 19 h 30, au 5 route 287 à Saint-Denis de la Bouteillerie, de la dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets :

Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un conteneur en cour avant secondaire ne répondant pas aux critères sur l'implantation des conteneurs exigé par le règlement de zonage :

#### 7.4 Normes spécifiques aux bâtiments et aux constructions complémentaires à un usage habitation

| CONTENEUR                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|
| NOMBRE MAXIMAL AUTORISÉ PAR TERRAIN                                 | 1            |
| IMPLANTATION AUTORISÉE DANS                                         | Cour arrière |
| HAUTEUR MAXIMALE                                                    | 3,0 m        |
| LARGEUR MAXIMALE                                                    | 2,6 m        |
| DISTANCES MINIMALES DES LIGNES ARRIÈRES                             | 2,0 m        |
| DISTANCE MINIMALE D'UN AUTRE BÂTIMENT (PRINCIPAL OU COMPLÉMENTAIRE) | 2,0 m        |

#### Identification du site concerné :

118 Chemin du Domaine-Kamouraska / Lot 4 008 646



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Saint-Denis-De La Bouteillerie ce 29<sup>ième</sup> jour de juin 2026.

Noélie Hébert Tardif  
Greffière-trésorière